



## **Inscription aux activités Séjours et Voyages**

### **Information aux adhérentes et adhérents**

Nous nous réjouissons de l'augmentation en 2023 du nombre d'adhérents qui est de plus de 240 inscrits, confirmation que les choix de nos programmes sont cohérents.

Pour chaque activité proposée, en dehors des activités permanentes bien entendu, nous avons toujours pour objectif de satisfaire toutes les demandes. Mais il apparaît que dans certains cas exceptionnels, notamment séjours ou voyages, le nombre de demandes d'inscriptions peut se trouver en conflit avec certaines contraintes logistiques posées par les organismes de voyage et nous oblige à gérer des listes d'attente.

Un arbitrage devient alors nécessaire, et ceci n'est pas des plus agréable à faire, pour nous comme pour vous, vous vous en doutez.

Dans un souci d'équité et pour permettre à tous de participer, nous nous proposons de gérer cette liste d'attente selon un critère basé sur le nombre de participations aux activités passées, toujours en dehors des activités permanentes, afin d'éviter que ce ne soit pas toujours les mêmes qui participent et de donner, en cas de conflit, la priorité à un adhérent candidat ayant participé à moins d'activités par rapport à un autre. L'observation des participations se fera sur les 3 années précédentes et ne pénaliserait pas ainsi les nouveaux inscrits.

Il s'agit d'une règle très souvent en application dans d'autres associations et Comités d'Entreprise et qui nous semble permettre à tous de profiter de nos propositions d'activités.

Bien entendu, et en rappel à ce qui est dit précédemment, cette règle n'est applicable que s'il y a nécessité de mettre en place une liste d'attente et donc d'arbitrer.

Le Conseil